

## AVIS PUBLIC

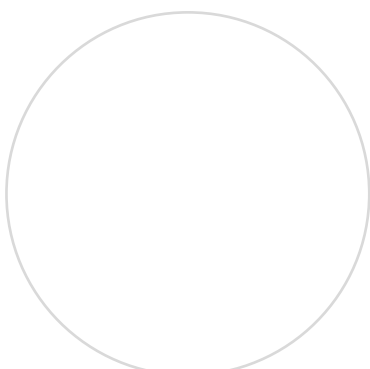
N° 2018-015

### **Promulgation du règlement n° 429-2018 Amendant le règlement n° 351-2010 constituant le fonds de roulement**

***Suivant les dispositions de l'article 451 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), avis public vous est donné de ce qui suit :***

- 1° Lors de la 5<sup>e</sup> séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 12 juin 2018, le règlement n° 429-2018 amendant le règlement n° 351-2010 constituant le fonds de roulement, a été adopté suivant la résolution n° 2018-097;
- 2° Ce règlement vise à amender le règlement n° 351-2010 constituant le fonds de roulement, afin d'augmenter le montant en capital de 350 000 \$ à 425 000 \$, par une affectation d'un montant de 75 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté de la municipalité;
- 3° Le règlement entrera donc en vigueur le jour de la publication du présent avis.
- 4° Le règlement peut soit être consulté au bureau municipal, aux heures normales d'ouverture, soit, être obtenu sous réserve des dispositions de la loi sur l'accès à l'information.

DONNÉ à Chute-aux-Outardes ce 5<sup>e</sup> jour de novembre 2018.



Le directeur général et  
Secrétaire-trésorier,

Rick Tanguay